

## [Projet de loi d'urgence agricole]

# Face à la vague de défaillances (+180%), les industriels PME-ETI attendent une réponse du Parlement

**Alors que les redressements et liquidations judiciaires des industriels PME-ETI s'accroissent fortement, la FEEF appelle les parlementaires à se saisir de ce signal d'alerte pour construire un cadre plus protecteur pour ces entreprises.**

### Des défaillances en forte hausse

Au sein des 1100 entreprises de la FEEF, à fin avril 2026, **14 redressements ou liquidations judiciaires** sont déjà recensés, contre **5 à la même période en 2025**, soit une hausse de **+180 %**. En quatre mois seulement, 2026 atteint déjà près de **80 % du niveau annuel 2025**, qui comptait **18 cas**. Au rythme actuel, l'année pourrait atteindre **42 cas**, soit **2,3 fois plus qu'en 2025**.

Cette accélération s'inscrit dans une tendance de fond : après **12 cas en 2024** et **18 cas en 2025**, le rythme est passé d'environ **une procédure par mois en 2024**, à **une tous les 20 jours en 2025**, puis à **presque une par semaine début 2026**. Si cette tendance se confirme, **2026 atteindrait 3,5 fois le niveau de 2024**.

Cette aggravation illustre la fragilisation croissante des fournisseurs PME-ETI, particulièrement exposés aux déséquilibres de négociation et à un cadre juridique inadapté aux plus petites entreprises. **Depuis EGAlim, leur situation économique s'est nettement dégradée : 31 % des fournisseurs PME-ETI sont aujourd'hui déficitaires, contre 19 % en 2018, selon la Banque de France.**

### Une occasion d'agir pour les parlementaires

Pour la FEEF, ces chiffres doivent trouver une réponse politique dans le projet de loi d'urgence agricole. Or, pour l'heure, le texte ne comporte pas de disposition spécifique permettant de soutenir les fournisseurs PME-ETI dans leurs négociations commerciales.

**La FEEF appelle donc les parlementaires à se mobiliser lors des prochaines étapes de l'examen du texte en mettant en place la négociation annuelle avec tarif révisable pour les fournisseurs réalisant moins de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires groupe consolidé.**

*« L'accélération des redressements et liquidations judiciaires montre que les industriels PME-ETI ne peuvent plus attendre. Le projet de loi d'urgence agricole offre aux députés une opportunité politique claire : simplifier les négociations commerciales et renforcer la compétitivité des fournisseurs PME-ETI. Protéger ces entreprises dans leurs négociations commerciales, c'est aussi protéger les filières agricoles françaises, l'emploi local et la souveraineté industrielle », souligne Léonard Prunier, Président de la FEEF.*

### A propos de la FEEF :

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garanties de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « PME+ » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. [www.feef.org](http://www.feef.org)